

CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE

DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL

Décision n°14

Objet : Approbation de séances INFORMATIQUE en partenariat l'ASEPT PACA (Association Santé Education et Prévention sur les territoires PACA) dont le siège est situé : 152 av de
Hambourg – 13008 Marseille
Et le CCAS rue Jean Moulin – BP n° 1 84420 PIOLENC.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre Monsieur Louis DRIEY, Président de droit du
Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action social, Monsieur le Président ayant
reçu délégation de pouvoirs par la délibération n°16 du 25 mai 2020 donnant délégations à
M. le Maire.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Sté MICROFORM partenaire de l'ASEPT PACA représentée par sa
Directrice Madame Marie-France DELMAZE, dont la convention de partenariat a été signée
le 8 aout 2022. Cette convention permet la réalisation d'actions de prévention de santé
publique en lien avec l'ARS, sous la forme de plusieurs ateliers de biens.

Article 2 : Ces ateliers D'INFORMATIQUE se dérouleront, par l'intervention de la Sté
MICROFORM partenaire de L'ASEPT PACA. Ils auront lieu salle de réunion à l'Acampado les
mardis après-midi de 14h à 16h à partir du 16 janvier en 10 séances.

Article 3 : Les ateliers proposés par ASEPT PACA sont gratuits, en contrepartie le CCAS
s'engage à mettre à disposition gracieusement ses locaux, ainsi qu'un collaborateur, présent
au début et à la fin de la séance afin de veiller au bon déroulement de l'atelier.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, introduit devant
le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique
" Télérecours Citoyens " accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Piolenc le 15 décembre 2023

Le Président



Louis DRIEY

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DECISION DU PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL

Décision n°15

Objet : Approbation de séances BIEN ETRE SOPHROLOGIE en partenariat l'ASEPT PACA (Association Santé Education et Prévention sur les territoires PACA) dont le siège est situé : 152 av de Hambourg – 13008 Marseille
Et le CCAS rue Jean Moulin – BP n° 1 84420 PIOLENC.

L'an deux mille vingt trois, le 15 décembre Monsieur Louis DRIEY, Président de droit du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action social, Monsieur le Président ayant reçu délégation de pouvoirs par la délibération n°16 du 25 mai 2020 donnant délégations à M. le Maire.

DECIDE

Article 1 : A autoriser Mme BOIN-GONIN partenaire de l'ASEPT PACA représentée par sa Directrice Madame Marie-France DELMAZE, dont la convention de partenariat a été signée le 8 Aout 2022. Cette convention permet la réalisation d'actions de prévention de santé publique en lien avec l'ARS, sous la forme de plusieurs ateliers de biens.

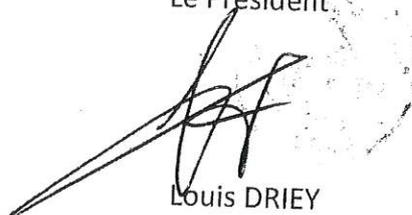
Article 2 : Ces ateliers BIEN ETRE SOPHROLOGIE se dérouleront, par l'intervention de Mme BOIN-GONIN, partenaire de L'ASEPT PACA. Ils auront lieu à l'Acampado tous les Lundis matin de 10h à 11h30 à partir du 12 février 2024 en 8 séances.

Article 3 : Les ateliers proposés par ASEPT PACA sont gratuits, en contrepartie le CCAS s'engage à mettre à disposition gracieusement ses locaux, ainsi qu'un collaborateur, présent au début et à la fin de la séance afin de veiller au bon déroulement de l'atelier.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, introduit devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique " Télérecours Citoyens " accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Piolenc le 15 décembre 2023

Le Président



Louis DRIEY